



COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH

ARRÊTE n° 2022-570

6.1 Police Municipale



OBJET : Autorisation Réservation Espace Public et Ouverture d'un débit de boisson temporaire pour manifestation « HIPPOCAMPUS »

POLICE MUNICIPALE

Réf. : AC-SL 250436

DGS :

DGA :

CAB :

CS :

Le Maire de LA TESTE DE BUCH,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et suivants,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1 et suivants, et L.2125-1 et suivants ;

Vu le Code de la Route,

Vu le Code du Commerce,

Vu le Code Pénal,

Vu le code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation temporaire,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 février 2010 réglementant l'ouverture et la fermeture des différentes catégories de débits de boissons,

Vu la demande en date du 01 septembre 2022, par laquelle L'Office du Tourisme de La Teste de Buch sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'organiser la manifestation suivante « Foire Hippocampus » 13bis rue Victor Hugo à La Teste de Buch et l'autorisation d'ouverture de débit de boisson catégorie 3 pour cette manifestation le lundi 12 septembre 2022.

Considérant qu'il appartient au Maire, en vertu de ses pouvoirs de police, de prendre toutes les mesures propres à assurer le maintien du bon ordre, de veiller au respect de la sécurité, tranquillité et de la salubrité publiques,

ARRETE

Article 1^{er} : L'Office du Tourisme est autorisé à occuper l'espace public devant ses locaux au 13bis rue Victor Hugo à La Teste de Buch pour la manifestation suivante « Foire Hippocampus » et à ouvrir un débit de boissons temporaire de type 3. La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable pour la journée du lundi 12 septembre 2022 de 08H00 à 23H00 pour la manifestation et de 12H00 à 23H00 pour le débit de boisson.

Article 2 : Durant la période décrite à l'article 1, l'espace public devant L'Office du Tourisme de La Teste de Buch sera réservée à la manifestation.

Article 3 : Le demandeur devra se conformer à toutes les obligations légales applicables en la matière.

Article 4 : Toute infraction à la réglementation applicable en la matière sera constatée et poursuivie conformément aux lois et à règlements.

Article 5 : Durant toute la durée de la manifestation décrite à l'article 1, un couloir de circulation piétonne d'une largeur minimum de 4 mètres pouvant être emprunté par les véhicules de secours sera en permanence maintenu.

Tout empiétement sur ce couloir de sécurité entraînera l'évacuation des marchandises ou des véhicules y stationnant.

Article 6 : Le bénéficiaire de la présente autorisation devra contracter toute assurance utile l'organisation de la manifestation afin qu'en aucun cas la responsabilité de la commune ne puisse être recherchée.

Article 7 : Le demandeur veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation.

En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Ville fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire

Article 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux – 9 rue Tastet – 33 000 Bordeaux.

Article 9 : Exécution

Le Directeur Général des Services, Monsieur Le Commandant divisionnaire de Police, le service de Police Municipale et tous les agents placés sous leur autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent Arrêté qui sera transcrit sur le registre des Arrêtés de la Mairie. Cet arrêté sera notifié au bénéficiaire.

Fait à LA TESTE DE BUCH, à l'Hôtel de Ville, le lundi 05 septembre 2022

Patrick DAVET

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Patrick DAVET". The signature is written over a circular official seal. The seal contains the text "Mairie de LA TESTE DE BUCH" and a five-pointed star. Below the signature and seal, the text "Maire de LA TESTE DE BUCH" is printed in a standard font.

Maire de LA TESTE DE BUCH

Publié le 07 SEP. 2022

Rendu exécutoire le 07 SEP. 2022